

<p>Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 13</p> <p>Date convocation : 26/05/2011</p> <p>Date d'affichage : 09/06/2011</p>	<p>L'an deux mil onze et le premier juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VALLEY Jean, Maire.</p> <p>Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mme GENTER - MM. BONNET - DEPOIRE - Mmes ZISKA – PRADA PRADA – HASENFRATZ - MM. GASIOR – VOISARD – Mme DEL TORCHIO.</p> <p>Absents excusés : Mmes BOBILLIER – NGUYEN VAN TUE excusées.</p> <p>Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.</p>																																				
<p>I – Projet de schéma départemental de coopération intercommunale</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par monsieur le Préfet de Haute-Saône, en ayant pris acte, que pour la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, dont fait partie la commune de Champey, le schéma proposé préconise le maintien en l'état de la structure.</p>																																				
<p>II - Adaptation des statuts du SIED 70</p>	<p>Le maire fait lecture au conseil municipal de la délibération n° 14 prise par le SIED 70 dans sa réunion du 2 avril 2011. Celle-ci concerne l'adaptation des statuts du syndicat. Ces adaptations ont pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en conformité des statuts avec les actions CEP (Conseil en Énergies Partagées) que le syndicat a engagé. - de permettre une utilisation optimum des moyens techniques qu'il dispose en se donnant la possibilité de faire appel à toutes les compétences disponibles. - de se donner la possibilité d'intervenir dans le domaine de la déserte internet haut débit, afin de s'inscrire dans l'élaboration des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique et pouvoir répondre aux sollicitations qui lui ont été adressées, à noter que l'ensemble des modifications apportées ne concernent que des compétences optionnelles dont le financement est supporté par ceux qui y adhèrent. <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adaptation des statuts du SIED 70 proposés dans sa délibération n° 14 du 2 avril 2011.</p>																																				
<p>III– Subventions 2011</p>	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :</p> <table border="0"> <tr><td>1. Coopérative scolaire</td><td>2 100 €</td></tr> <tr><td>2. ADAPEI</td><td>80 €</td></tr> <tr><td>3. RC Champey</td><td>900 €</td></tr> <tr><td>4. BMX (Bi-Cross)</td><td>475 €</td></tr> <tr><td>5. Association Jeunesse Champey (A.J.C.)</td><td>275 €</td></tr> <tr><td>6. Sports Loisirs Champey</td><td>275 €</td></tr> <tr><td>7. Club du 3ième Age</td><td>275 €</td></tr> <tr><td>8. Amicale des sapeurs pompiers</td><td>275 €</td></tr> <tr><td>9. Club de pêche</td><td>275 €</td></tr> <tr><td>10. Espérance sportive</td><td>80 €</td></tr> <tr><td>11. Champey Tennis Club</td><td>80 €</td></tr> <tr><td>12. Les Champis</td><td>275 €</td></tr> <tr><td>13. A.C.C.A.</td><td>275 €</td></tr> <tr><td>14. Les Ecourts Cheveux</td><td>275 €</td></tr> <tr><td>15. Gymnastique</td><td>275 €</td></tr> <tr><td>16. Association parents d'élèves (APE)</td><td>125 €</td></tr> <tr><td>17. Fanfare Villersexel (Amicale Sapeurs Pompiers HAUSTETE)</td><td>80 €</td></tr> <tr><td>18. Resto du Coeur d'Héricourt</td><td>80 €</td></tr> </table>	1. Coopérative scolaire	2 100 €	2. ADAPEI	80 €	3. RC Champey	900 €	4. BMX (Bi-Cross)	475 €	5. Association Jeunesse Champey (A.J.C.)	275 €	6. Sports Loisirs Champey	275 €	7. Club du 3ième Age	275 €	8. Amicale des sapeurs pompiers	275 €	9. Club de pêche	275 €	10. Espérance sportive	80 €	11. Champey Tennis Club	80 €	12. Les Champis	275 €	13. A.C.C.A.	275 €	14. Les Ecourts Cheveux	275 €	15. Gymnastique	275 €	16. Association parents d'élèves (APE)	125 €	17. Fanfare Villersexel (Amicale Sapeurs Pompiers HAUSTETE)	80 €	18. Resto du Coeur d'Héricourt	80 €
1. Coopérative scolaire	2 100 €																																				
2. ADAPEI	80 €																																				
3. RC Champey	900 €																																				
4. BMX (Bi-Cross)	475 €																																				
5. Association Jeunesse Champey (A.J.C.)	275 €																																				
6. Sports Loisirs Champey	275 €																																				
7. Club du 3ième Age	275 €																																				
8. Amicale des sapeurs pompiers	275 €																																				
9. Club de pêche	275 €																																				
10. Espérance sportive	80 €																																				
11. Champey Tennis Club	80 €																																				
12. Les Champis	275 €																																				
13. A.C.C.A.	275 €																																				
14. Les Ecourts Cheveux	275 €																																				
15. Gymnastique	275 €																																				
16. Association parents d'élèves (APE)	125 €																																				
17. Fanfare Villersexel (Amicale Sapeurs Pompiers HAUSTETE)	80 €																																				
18. Resto du Coeur d'Héricourt	80 €																																				

<p>IV - Remise gracieuse de pénalités de retard</p>	<p>Le maire fait lecture du courrier reçu de la Direction Générale des Finances Publiques de Vesoul, proposant la remise d'une pénalité de 11 € consécutive au dépassement de date pour le recouvrement d'une taxe d'urbanisme, le courrier ayant été bloqué pendant la grève de la poste d'Héricourt.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et comme le propose le trésorier, accède à la requête du contribuable, en accordant la remise gracieuse de la pénalité.</p>
<p>V - Vente du chemin d'exploitation de la ferme d'Essouavre à la commune de Le Vernoy</p>	<p>Le maire rappelle au conseil municipal le courrier du 30 octobre 2010 de M. ZISKA Fabien et Mlle JESTIN Laëtitia, dans lequel ils souhaitent faire l'acquisition du chemin dit "de la ferme", chemin issu du remembrement, propriété de la commune de Champey depuis la reprise par celle-ci de l'association foncière de Champey. Ce chemin est situé sur la commune de Le Vernoy au Hameau d'Essouavre.</p> <p>Le maire informe le conseil municipal du résultat des contacts qu'il a pris sur ce sujet avec M. TCHORYK Pierre, maire de Le VERNROY.</p> <p>Il en ressort :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que ce chemin, compte tenu que le remembrement de Champey incluait la totalité des terrains du hameau d'Essouavre à l'époque, a été jugé devant relever de l'association foncière pour des questions relatives à l'accès à un point d'eau. Depuis longtemps, cet accès et ce point d'eau sont tombés en désuétude et ne sont plus utilisés. - que pour simplifier la commune de Champey pourrait transférer dans l'état, pour l'euro symbolique, le chemin à la commune de LE VERNROY, celle-ci cédant après coup une partie du chemin à M. ZISKA et Mlle JESTIN. <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide de céder en l'état, à l'euro, symbolique le chemin cadastré section ZA n° 10 dit "chemin d'exploitation de la ferme" à la commune de Le Vernoy - autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet.